

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 26 avril 2023 à 20h30

Excusés : André Defay, Séverine Celle

André Defay a donné un pouvoir à Philippe Delabre.

Le conseil municipal approuve la séance du 31 mars 2023

- **Location du pavillon Chemin de la Gazelle**

Suite à la mise à l'affiche de la location du pavillon situé Chemin de la Gazelle, 3 demandes sont arrivées à la mairie. Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer le pavillon à Mr Loïc Batonnet à partir du 1^{er} mai.

- **Emprunts budgets eau, assainissement et centre d'accueil**

Mr le Maire explique au conseil que comme prévu aux budgets, il convient de faire des emprunts sur les budgets de l'eau, de l'assainissement et du centre d'accueil d'un montant de 50 000 € chacun. Pour cela, des demandes ont été faites auprès de la Banque Postale et du Crédit agricole. Ce sont les propositions de la Banque Postale qui ont été retenues par le conseil municipal.

- **Achat immeuble OPAC**

Suite au projet de la commune d'acheter l'immeuble de l'OPAC (ancienne maison Montès), un appel à candidature a été lancé pour que les potentiels acquéreurs se fassent connaître. Actuellement, 5 demandes sont parvenues à la mairie. Une visite sera organisée un samedi matin courant mai.

Questions diverses

- **Virement de crédits - budget commune**

Afin de permettre le paiement d'une facture du SDE qui n'avait pas été prévue au budget, il convient de faire un virement de crédit de 390 €. Le conseil municipal donne son accord.

- **Droit de préemption**

Un droit de préemption est parvenu à la mairie concernant la maison de Mme Odette Masson, le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

Association d'animation de Saint Front

Suite à la réunion concernant l'association d'animation de Saint Front qui a eu lieu vendredi 21 avril à laquelle une quarantaine de personnes étaient présentes, Monsieur le Maire fait part au conseil des décisions prises.

L'association d'animation sera dissoute lors d'une assemblée générale extraordinaire ce qui dissoudra automatiquement toutes les sections présentes dans l'association. Suite à cela, les associations telles que le football club, le club des jeunes, Saint Front Escapades... seront indépendantes et devront donc être recrées avec des statuts propres, un bureau...

De plus, une nouvelle association dont le nom est à déterminer (comité d'animation ou des fêtes) sera créée.

Le Maire
Philippe DELABRE

La secrétaire de séance
Jean-Yves CHAZALLON